

**Direction générale adjointe Attractivité et Animation**

Direction des Affaires culturelles

Médiathèque Municipale

Affaire suivie par : Béatrice AYADI

Tel : 03 27 65 97 25

Mail : [beatrice.ayadi@ville-maubeuge.fr](mailto:beatrice.ayadi@ville-maubeuge.fr)

22 mai 2026

**Convention d'occupation précaire et révocable  
du campus connecté situé à la Médiathèque Municipale  
entre la Ville de Maubeuge et l'association « Le labo des histoires »**

**DÉCISION N° 1912 / 2026**

**Nous, Maire de la ville de Maubeuge,**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune ;

Vu la délibération n° 4 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 30 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la conclusion et la révision du louage de chose n'excédant pas douze ans ;

Vu la convention de mise à disposition de l'immeuble occupé par la médiathèque de Maubeuge - sise au 7 rue George Paillot à Maubeuge - conclue entre la communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et la commune de Maubeuge signée le 09/12/2025,

L'occupation ou utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

L'association Le labo des histoires est une association nationale d'intérêt général dont la mission est de démocratiser la pratique de l'écriture chez les jeunes âgés de 6 à 25 ans et d'en faire un moyen d'insertion culturelle et sociale. Il mène chaque année plus de 3 000 ateliers en France et prévoit l'animation d'un projet intitulé « Plus tard, je me vois... » se déroulant sur 9 séances au sein de la médiathèque municipale de Maubeuge.

Considérant le souhait de la Ville de mettre à disposition l'espace du campus connecté de la Médiathèque pour ce projet,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire notamment, en son 5<sup>ème</sup> point, la compétence pour la conclusion et la révision du louage de chose n'excédant pas douze ans,

Toute correspondance  
est à adresser à :

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 03 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

DÉCISION N° 1912 / 2026

Page 1 sur 2

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°5 de la délibération susvisée, à conclure une convention de mise à disposition pour un durée n'excédant pas douze mois,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la salle du campus connecté de la médiathèque municipale sise 7 rue George Paillot à Maubeuge,

Que c'est à bon droit qu'une telle convention peut être prise par Monsieur le Maire,

### DÉCISIONS

**Article 1 :** La Ville de MAUBEUGE, représentée par son maire, décide d'accepter les conditions de mise à disposition de l'espace du campus connecté de la médiathèque municipale située au 7 rue George Paillot à Maubeuge et ce du 02/06/26 au 12/06/26,

**Article 2 :** La convention de mise à disposition est conclue à titre gratuit.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la Ville tenu au service juridique,
- Conservée dans le dossier tenu par le service rédacteur,
- Notifiée à l'occupant.

Maubeuge le : 22/05/2026  
Le maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

